



Locataire sous tutelle qui a quitté mon logement

Par **uniformepol**, le 17/11/2015 à 22:35

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Je suis propriétaire d'une maison, j'avais une locataire sous tutelle et cette dernière a quitté le logement sans me prévenir, sans me rendre les clés. C'est la tutrice qui m'a prévenu. Elle m'a dit que la locataire était repartie chez ses parents. Je n'ai plus de nouvelle de sa part et elle ne paye plus le loyer. Je me suis rendu à la maison et là surprise, plus de serrure, la porte tenue par une simple ficelle. J'ai poussé la porte, une horreur!!!! les meubles tjrs présents, un vrai taudis, une puanteur terrible!!!!

La tutrice est-elle responsable de ma locataire? Qui dois-je payer les loyers impayés?

Faut-il faire constater par un huissier?

Merci de m'éclairer.

Sandro **xxxxxx anonymisation**

Par **cocotte1003**, le 18/11/2015 à 06:32

Bonjour, oui n'hésitez pas à faire faire un état des lieux de sortie par un huissier. A partir des états des lieux entrée et sortie, faites faire des devis ou des factures pour demander le paiement des réparations et loyers à la tutrice, cordialement

Par **Lag0**, le 18/11/2015 à 07:38

Bonjour,

Attention cependant car, pour l'instant, aucun congé n'a été déposé, le logement est donc toujours loué.

Si vous voulez faire les choses dans les règles, il existe une procédure pour récupérer un logement dont on soupçonne le locataire d'avoir déménagé "à la cloche de bois".

Voir par exemple :

<http://www.pap.fr/conseils/location/depart-a-la-cloche-de-bois-comment-reprendre-possession-du-logement/a11259>

Par **rosa509993**, le **27/07/2017** à **22:12**

Bonjour

Je viens d'emménager

Je vis avec mon compagnon qui est sous la tutelle d'une association ..

Aux suites d'un grand nombre de problèmes avec la tutrice :(violation de mes droits d'accès au dossier commun CAF -AAH pour mon compagnon et moi-

Part de loyers et charges de mon compagnon non réglés

Relevé bancaire non transmis

Obligation pour ma part d'assumer seule les dépenses de couple -sortie -ameublement - projets-

Malgré devis et factures officiels transmis à la tutrice

A ces suites j'ai envoyé (car cela fait longtemps que cela dure) en AR un dizaine de lettres au juge des tutelles mais sans aucune réponse . Des RDV ont été pris sans que l'on me convoque pour maintenir la tutelle . !!!!

A ce jour j'ai beaucoup de mal à épargner de l'argent du à cela .

Aux suites d'un décès j'ai alors décidé de changer de région et déménager (pour un nouveau départ) j'ai souscrit seule le contrat de location , ainsi que l'assurance habitation et tout ce qui concerne le logement . Mon compagnon ne figure sur aucun de ces documents. Afin de ne pas laisser la gestion à la tutrice !! Ma propriétaire est au courant de cela . Mon beau père s'est porté caution solidaire pour moi.

A ce jour, la tutrice a reçu tous documents concernant cette nouvelle situation, mon compagnon s'est réinscrit dans le CMP de la commune pour son suivi psy . Tout est en règle. Seulement l'association a contacté ma propriétaire réclamant la modification du bail et y inscrire mon compagnon car d'après la tutrice , sans mon compagnon sur le bail le transfert du dossier ne peut pas s'effectuer et on ne peut pas le protéger. ..

Ma propriétaire est au courant de ne pas payer de loyers dans notre ancien logement ,elle ne souhaite pas l'inscrire sur le bail, moi, ainsi que mon beau père (qui est garant) somme également contre!! Ma propriétaire a donné réponse négative à la tutrice J'en ai vraiment marre de payer à cause de cette tutelle !! Ma question à ce jour est : Les tuteurs peuvent-ils obliger ma propriétaire à inscrire mon compagnon sur le bail ?? Pour quelles raisons la mesure ne peut-elle pas être suivie si c'est moi seule qui gère le logement ??

En vous remerciant de vos réponses

Cordialement

Par **Juliette3438**, le **28/07/2017** à **01:04**

bonsoir Rosa,

je suis nouvelle sur ce forum, mais il me semble que ce serait mieux pour vous de poster votre propre sujet en cliquant sur "Poser une question" (rectangle rouge) plutôt que de le mettre en "réponse" sur un post vieux de 2 ans.

Faites un copier/coller pour + de facilités.

Cdt.